

# FORMATION INTERUNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

**2023-2024**

**Programme du cycle court de 112 heures**

**organisé par**

L'Institut Européen de Management Public  
Université Libre de Bruxelles-Charleroi

Le Laboratoire Européen d'Administration  
Régionale et Locale  
Université de Liège

Avec le soutien  
du **Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville**  
et du **Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale**

Cette brochure vous présente les caractéristiques de la formation en management des pouvoirs locaux coordonnée par l'Institut Européen de Management Public (INEMAP- Faculté de Philosophie & Sciences sociales - ULB-Charleroi) et par le Laboratoire Européen d'Administration Régionale et Locale (LEDAREL - ULiège)



Wallonie

Service public de Wallonie



## PUBLIC CIBLE

Le programme de formation interuniversitaire s'adresse aux agents de niveau A1 et A1Sp de l'ensemble des communes, Cpas, provinces, intercommunales et associations de pouvoirs publics de la Région wallonne.

## UN PROGRAMME - DEUX SITES

Le programme interuniversitaire propose un cycle court de 112 heures de formation en management des pouvoirs locaux composé d'un tronc commun (de 52 heures) et de deux modules de 30 heures chacun, à choisir parmi les quatre modules proposés. Ce programme est dispensé en même temps sur les sites de Charleroi et de Liège.

## METHODES PEDAGOGIQUES

Le programme de formation interuniversitaire en management des pouvoirs locaux favorise l'implication personnelle des participants et les discussions en groupe. Les méthodes pédagogiques sont différenciées selon les disciplines proposées.

Il s'appuie sur des exposés, des conférences-débats, des études de dossiers réels et des études de cas

## OBJECTIFS

Le programme de formation interuniversitaire en management des pouvoirs locaux a pour objectifs de :

- favoriser la formation cohérente et intégrée du **personnel du niveau A1 et A1Sp** des communes, cpas, provinces, intercommunales et associations de pouvoirs publics de la Région wallonne désireuses d'y souscrire;
- permettre aux administrations locales de la Région wallonne d'avoir à leur disposition un **personnel de haut niveau** capable de maîtriser les outils de gestion tout en améliorant le service rendu au citoyen;
- donner aux agents les outils nécessaires à l'acquisition non seulement de **connaissances** - théoriques et pratiques - mais aussi, en contrepoint, de nouvelles **aptitudes**, susceptibles de contribuer à terme à une **meilleure rationalisation des structures administratives**.

# ENCADREMENT

## Organisation et coordination

La coordination scientifique, pédagogique et administrative de la formation est assurée par

**l'INEMAP-ULB** (Institut Européen de Management Public)

et par

le **LEDAREL ULiège** (Laboratoire Européen d'Administration Régionale et Locale).

## Participant aux enseignements :

la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme,  
la Faculté de Sciences économiques, sociales, politiques et de communication

de l'Université Catholique de Louvain,

la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion  
de l'Université de Mons,

la Faculté de Droit et la Faculté d'informatique  
de l'Université de Namur,

la Faculté de droit et de Sciences politiques,  
l'Institut de Sciences Humaines et Sociales  
de l'Université de Liège,

la Faculté de philosophie et sciences sociales  
de l'Université libre de Bruxelles

Un **comité directeur interuniversitaire** est constitué des responsables académiques des différents modules. Il est institué en Jury lors de la sélection des candidats et lors des sessions d'examens.

# INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire à la formation, tant à Charleroi qu'à Liège, veuillez faire parvenir à l'INEMAP le dossier de candidature soit par courriel à **inemap@ulb.be**

soit par courrier à

**Madame Rosanna Chiocci,**

Collaboratrice administrative

INEMAP- Faculté de Philosophie & Sciences sociales - ULB

CampusUCharleroi

Square des Martyrs du 18 Août (Bât. A6K-Etage E-Bur 76)

B-6000 Charleroi

# INFORMATIONS GENERALES

- Dossier de candidature à envoyer à l'Inemap (pour les deux sites de formation) **après accord du Collège communal, du Collège provincial, du Bureau permanent du Cpas** (ce dossier est disponible sur demande à l'Inemap ou téléchargeable sur le site : <https://phisoc.ulb.be/fr/formation-continue>)
- Clôture de la réception des dossiers le **12 juin 2023 – 16h**
- Procédure de sélection des candidats par le Comité d'accompagnement (fin juin 2023) composé de représentants du Cabinet du Ministère du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, du SPW IAS et de l'Inemap
- Résultats de la sélection transmis aux candidats : juin-juillet 2023
- Numerus clausus : 60 participants par site
- Frais de la formation pris en charge par le SPW IAS

# TRONC COMMUN OBLIGATOIRE DE 52 HEURES

## Principes généraux du droit public et administratif (14 heures)

Ce module offre aux participants les principes juridiques de base en droit administratif et en droit des collectivités locales. Les enseignements ont pour but de faciliter l'approche et la compréhension des problèmes quotidiens auxquels sont confrontés les agents des pouvoirs locaux. Après une approche de ce qui constitue la base du droit administratif, « l'acte administratif », l'objectif du module est d'introduire les participants aux grands mécanismes de l'action administrative des pouvoirs locaux en définissant les institutions communales et provinciales, leur fonctionnement, leur organisation. Les enseignements permettent de mieux connaître le droit administratif de la commune et de la province en le mettant en perspective avec le droit administratif communautaire et régional.

*Responsables académiques*

Inemap : Prof. Marc Nihoul, UNamur      Ledarel : Prof. Geoffrey Grandjean, ULiège

## Introduction au management public et à la gestion des ressources humaines (18 heures)

Ce module vise à sensibiliser les participants à la démarche d'ensemble du management public et à ses principaux enjeux :

- mobiliser l'administration locale comme véritable acteur contribuant à la mise en œuvre de la partie III de la DPR: « *faire de la Wallonie un modèle de gouvernance* »;
- optimiser les performances de gestion dans l'administration, ainsi que l'efficacité et la qualité des services offerts au citoyen, dans le cadre d'une débureaucratiation des structures administratives;
- promouvoir le pilotage stratégique, le contrôle et l'évaluation;
- développer les capacités de gestion des ressources humaines dans la double perspective de l'accomplissement des missions de service public et de l'épanouissement des agents dans leur travail.

*Responsables académiques*

Inemap : Prof. Ann Lenaerts, ULB      Ledarel : Prof. Frédéric Schoenaers, ULiège

## Introduction aux finances locales (12 heures)

Ce module vise à sensibiliser les participants aux principes de base en matière de comptabilité des pouvoirs locaux. L'objectif est de développer la compréhension et l'interprétation des informations contenues dans le budget et les comptes annuels, tels que le bilan et le compte de résultat. Les enseignements mettent l'accent sur la cohérence de tout le système et sur la compréhension du nouveau schéma qui intègre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale avec le recours généralisé et codifié aux comptes particuliers, et dont les caractéristiques essentielles sont une seule prise d'information. Il permet aussi de comprendre le rôle des comptes annuels (compte budgétaire, bilan, compte de résultat, annexe).

*Responsables académiques*

Inemap : Prof. Faska Khrouz, ULB      Ledarel : Prof. Julien Vandernoot, UMon

## Informatisation de la gestion locale (8 heures)

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication, les pouvoirs locaux sont entrés dans l'ère du numérique. La partie 1 du module permettra de comprendre les transformations numériques en cours dans les administrations locales tant au niveau interne que dans leurs interactions avec les autres entités administratives, les citoyens ou les entreprises. Cette partie sera illustrée par des études de cas.

La partie 2 du module abordera la question juridique du traitement et de la protection des données à caractère personnel. Elle permettra de comprendre l'enjeu du RGPD (Règlement Général de Protection des Données), d'en analyser les principes ainsi que les obligations. Cette partie sera illustrée par de nombreux exemples et cas pratiques.

*Responsable académique*

Inemap et Ledarel : Prof. Claire Lobet-Maris, UNamur

# QUATRE MODULES AU CHOIX (30 heures chacun)

## Aspects spécifiques du droit appliqué aux pouvoirs locaux

Le module consacré aux spécificités du droit appliqué aux pouvoirs locaux comprend l'examen des modes de gestion du service public par les collectivités locales, le personnel, les statuts (fonction publique locale) et les procédures d'achat de biens et de services (marchés publics). Le nouveau décret relatif à la tutelle est étudié dans le détail. La méthode est interactive : utilisation des sources (code de démocratie locale et autres réglementations), mise en situation au travers de questions concrètes.

*Responsables académiques*

Inemap : Prof. Marc Nihoul, UNamur      Ledarel : Prof. Geoffrey Grandjean, ULiège

## Management des pouvoirs locaux

### Projets de développement en ressources humaines

La gestion et le développement des compétences devient un des grands piliers des politiques de gestion des ressources humaines dans le secteur public. Les nouvelles exigences de flexibilité, d'adaptabilité, de réactivité et de transversalité du service public impliquent une évolution des pratiques de GRH dépassant la pure « logique du poste » fondée sur le travail prescrit. Accroître le professionnalisme individuel et collectif, renforcer la capacité de travailler en réseaux et en équipes, promouvoir la mobilité, stimuler la polyvalence et le développement des agents : tels sont les impératifs qui président à une approche de la GRH fondée sur la prise en compte des compétences du personnel. Une sensibilisation au management par projet favorisant l'implication des acteurs, générant l'adhésion et la responsabilisation autour d'objectifs clairs et partagés sera proposée.

### Développement local

Le développement local se définit, à l'échelon local, comme un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité, l'être humain. Ce sous-module propose donc une réflexion autour de ce concept et au mode de gouvernance qu'il génère.

*Responsables académiques*

Inemap : Prof. Ann Lenaerts, ULB      Ledarel : Prof. Frédéric Schoenaers, ULiège

## Finances locales – Approfondissement

D'importantes ressources financières sont nécessaires à la gestion des entités locales. Ces différentes ressources ainsi que les dépenses qu'elles permettent de couvrir sont étudiées dans une **première partie**. Les problèmes de trésorerie et de dette rencontrés par les entités locales ainsi que les moyens mis en œuvre par la Région et le Fédéral pour les aider à gérer ceux-ci y sont également abordés. Une **deuxième partie** envisage l'apprentissage des mécanismes d'enregistrement des opérations dans la comptabilité budgétaire et dans la comptabilité générale. Enfin, dans une **troisième partie**, une attention particulière est consacrée à l'audit, au contrôle et à la gestion de la qualité dans les services publics locaux.

*Responsables académiques*

Inemap : Prof. Faska Khrouz, ULB      Ledarel : Prof. Julien Vandernoot, UMon  
Prof. Julien Vandernoot, UMon

## Aménagement du territoire et de l'environnement

De nombreuses décisions prises par la commune, d'autres pouvoirs publics ou le secteur privé ont des implications sur l'organisation du territoire et influencent la qualité du cadre de vie. Même si chacune des actions ou des réalisations qui en découlent possède sa logique propre, leur addition est généralement une simple juxtaposition qui manque souvent de cohérence. Comment y remédier ? Les plans à l'échelle des secteurs et de la région, bien qu'indispensables, ne suffisent pas pour contrer ces lacunes. La mise en application ainsi que la révision des plans de secteurs devraient inciter les communes à s'associer à une réflexion approfondie et permanente sur le devenir de leur territoire et à chercher les outils et pratiques susceptibles d'apporter des réponses aux multiples questions pratiques qui se posent : comment mieux prévoir et prévenir les évolutions?, comment formuler de façon opératoire les objectifs ?, comment coordonner dans le temps et dans l'espace les initiatives publiques et privées susceptibles de transformer le cadre de vie?

*Responsables académiques*

Inemap : Prof. Yves Hanin, UCLouvain      Ledarel : Prof. Quentin Michel, ULiège

## CONDITIONS DE REUSSITE

- **Présence** aux cours obligatoire.
- **Evaluation** des compétences et connaissances prévue pour chaque sous-module et module.
- **La réussite** des évaluations est sanctionnée par un **Certificat en Management des Pouvoirs locaux** délivré par le Jury interuniversitaire du programme.
- Le certificat donne lieu à une évolution de carrière dans le cadre de la RGB.

## ORGANISATION

### Début des cours

- A l'Inemap  
le jeudi 7 septembre 2023 à 8h30
- Au Ledarel :  
le jeudi 7 septembre 2023 à 12h30

### Calendrier

#### Tronc commun

enseignements : de septembre à octobre 2023  
examens : de novembre à décembre 2023

#### Modules spécialisés

enseignements : de janvier à mai 2024  
examens : juin 2024

Examens de deuxième session : août – septembre 2024

### Plages horaires

Inemap	Ledarel
mardi de 13h à 17h	mardi de 9h à 13h
jeudi de 9h à 13h	jeudi de 13h à 17h

L'horaire peut être modifié à tout moment suivant les disponibilités des intervenants

# Lieux de la formation

## Inemap

Inemap-ULB Charleroi  
CampusUCharleroi  
Bld Solvay 31  
B-6000 Charleroi

Lieu de formation  
CampusUCharleroi  
Rue Lebeau  
B-6000 Charleroi

Contact  
Madame Ayse Aktas  
Madame Claude Calmant  
Coordinatrices  
☎ +32 (0)2 650 92 10  
✉ inemap@ulb.be

### En voiture

**A54, sortie 27**

**Square Hiernaux (2<sup>ème</sup> sortie), rue J. Henin - av de Waterloo (3<sup>ème</sup> à droite), rue Zenobbe Gramme (1<sup>ère</sup> à gauche) - Accès via rue Lebeau**

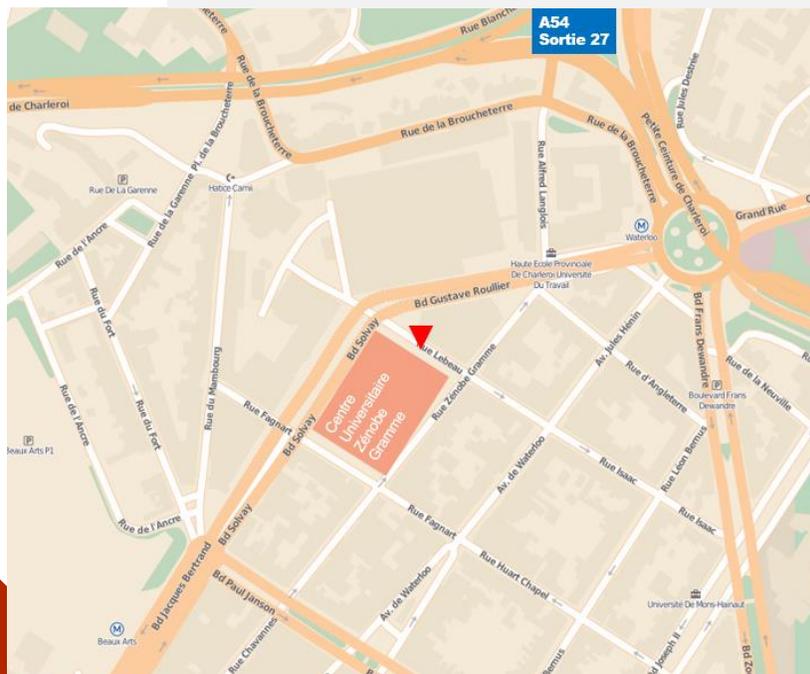
### En transport en commun

**Gare de Charleroi-Sud**

**Métro ou bus : arrêt *Beaux-Arts* ou *Waterloo***

### Parking

**Rues avoisinantes, place du Manège, Palais des Expositions (compter 5 min à pied)**



## Ledarel

Ledarel ULiège  
Faculté de Droit  
Bld du Rectorat – bât. 31 – Bte 30  
B-4000 Liège

Contact  
Monsieur Geoffrey Grandjean  
Coordinateur  
☎ +32 (0)4 366 30 35 - 29  
✉ virginie.bigare@ulg.be

Lieu de la formation  
Campus du Sart Tilman – Quartier Agora ■  
Place des Orateurs 3  
B-4000 Liège  
Site : [www.campus.uliege.be](http://www.campus.uliege.be)



### Coordonnées GPS pour accéder à ce bâtiment :

Longitude: 5° 34' 12.5394" (5.5701495364455695) - Latitude: 50° 35' 5.6652" (50.58490737322129)

